



Procès-verbal du conseil municipal du jeudi 17 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 17 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Georges-d'Aurac, dûment convoqué le 12 octobre 2024, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain GARNIER, Maire, à la salle de la Mairie.

Conseillers présents : Christine PEGHAIRE, Georges BERINGER, Gilles BERINGER, Yvon DARNE, Claudine PASTRE

Absents excusés : Grégory PITOT, Martine GIRE, Aurélie BARLIER, Simone DOUBLET, Jean-Claude TALLOBRE

Désignation du secrétaire de séance : Georges BERINGER est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 03 septembre 2024
2. Délibération : création d'un emploi (agent contractuel)
3. Délibération : création d'un emploi permanent (agent titulaire)
4. Délibération : paiement des taxes foncières des sections pour l'année 2024
5. Délibération : budget assainissement : amortissement de travaux réalisés en 2023
6. Délibération : renouvellement convention pluriannuelle pour la cantine à 1 €
7. Délibération : décision modificative sur le budget eau
8. Délibération : frais scolaire 2021/2022 et 2022/2023
9. Délibération : demande de subvention par l'équipe enseignante de l'école publique de Saint Georges-d'Aurac pour l'achat des cadeaux de Noël
10. Délibération : travaux à Malgascon par l'établissement Delorme (coupe d'eau)
11. Délibération : contrôle des équipements récréatifs
12. Délibération : rétrocession d'une concession
13. Information délégation du CM au Maire :
 - renouvellement ligne de trésorerie
 - signature du devis pour le remplacement du chéneau au bar le 102
 - signature du devis pour l'achat de quatre radiateurs pour l'école
14. Divers :
 - courrier habitants de Malgascon
 - courrier habitant de Barret
 - courrier d'une famille demandant la participation financière de la commune pour la pratique du théâtre
 - proposition d'une nouvelle mission d'assistance assainissement par INGÉ43
 - information sur la suppression de l'obligation de transfert de l'eau et de l'assainissement en 2026:

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il serait souhaitable de rajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

- convention RASED,
- demande d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil municipal autorise l'ajout de ces délibérations.

1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 03 septembre 2024

Aucune remarque n'étant apportée, le PV est adopté à l'unanimité des membres présents

2 : Délibération : création d'un emploi (agent contractuel)

Création d'un emploi d'adjoint technique à 35h00. Votée à l'unanimité

3 : Délibération : création d'un emploi permanent (agent titulaire)

Création d'un emploi de rédacteur à 13h00. Votée à l'unanimité

4 : Délibération : paiement des taxes foncières des sections pour l'année 2024

Le montant des taxes foncières pour l'année 2024 s'élève à 222 € et est accepté à l'unanimité des membres présents. Pour la section du village du Parry, le montant de 59 € est pris en charge par la section.

5 : Délibération : budget assainissement - amortissement de travaux réalisés en 2023

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'amortir, sur le budget assainissement, le remplacement d'une pompe d'entrée de la station d'épuration du bourg pour un montant 1 244,84 € TTC, sur une durée de 5 ans à compter de 2024, l'amortissement est de 249 € par an. Votée à l'unanimité

6 : Délibération : renouvellement convention pluriannuelle pour la cantine à 1€

La convention pluriannuelle pour la cantine à 1 € arrive à échéance le 21 octobre 2024. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le renouvellement de cette convention.

7 : Délibération : décision modificative sur le budget eau

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6078 : Autres marchandises	0.00 €	1 975.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	1 975.00 €	0.00 €	0.00 €
D-701249 : Reversement redevance pour pollution d'origine domestique	1 078.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	1 078.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6588 : Autres charges diverses de gestion courante	897.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	897.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 975.00 €	1 975.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Votée à l'unanimité

8 : Délibération : frais scolaire 2021/2022 et 2022/2023

Ajournée

9 : Délibération : demande de subvention par l'équipe enseignante de l'école publique de Saint Georges-d'Aurac pour l'achat des cadeaux de Noël

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 400 euros.

10 : Délibération : travaux à Malgascon par l'établissement Delorme (coupe d'eau)

Ces travaux effectués par l'entreprise Delorme s'élèvent à 2 700 € TTC. Adopté à l'unanimité des membres présents.

11 : Délibération : contrôle des équipements récréatifs

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité un contrôle annuel des équipements de l'aire de jeu du bourg. La société Soléus est retenue pour un montant de 234 euros TTC par an. La prestation comprend un passage annuel pendant 3 ans, soit 702 € TTC pour 3 ans.

12 : Délibération : rétrocession d'une concession

Georges BERINGER, partie prenante, ne peut participer au vote. Faute de quorum, cette délibération est donc reportée à un prochain Conseil Municipal.

13 : Délibération : convention RASED

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

14 : Délibération : demande d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

NB : Christine PEGHAIRE quitte la séance à 21 heures.

15 : Information délégation du CM au Maire

Renouvellement ligne de trésorerie : Monsieur le Maire va faire une demande de renouvellement d'une ligne de trésorerie pour 50 000 €.

Signature du devis pour le remplacement du chéneau au bar le 102 : effectué par l'entreprise Vincent GIBERT pour un montant de 786 € TTC.

Signature du devis pour l'achat de quatre radiateurs pour l'école : 3 radiateurs sont installés dans la surface agrandie de l'école et un à l'étage. Coût total : 866 € TTC (Pro & Cie Langeac).

16 : Divers

Courrier habitants de Malgascon : les habitants de Malgascon souhaitent alimenter en eau potable certaines de leurs parcelles situées au-dessus du chemin communal (VC 11). Les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité cette autorisation qui fera l'objet d'une servitude d'occupation du domaine public établie pour chacun des demandeurs.

Courrier habitant de Barret : un habitant du village de Barret demande l'autorisation et la participation de la commune pour réaliser un chemin d'accès goudronné à sa propriété en occupant une partie du bien de section. Les membres présents du Conseil Municipal souhaitent se rendre sur place avant de prendre toute décision.

Courrier d'une famille demandant la participation financière de la commune pour la pratique du théâtre : dans l'attente de plus d'informations, une décision sera prise lors d'un prochain Conseil Municipal.

Proposition d'une nouvelle mission d'assistance assainissement par INGÉ43 : d'un montant de 160 € cette mission d'assistance pour les stations d'assainissement collectifs de notre commune est acceptée par le Conseil Municipal.

Information sur la suppression de l'obligation de transfert de l'eau et de l'assainissement en 2026 : suite à un courriel du Sénateur Duplomb, il semblerait que l'obligation de transfert de l'eau et de l'assainissement aux EPCI et obligatoire en 2026 serait remis en cause.

Tous les points de l'ordre du jour étant traités, M. le Maire lève la séance à 22h00.

Le secrétaire
Georges BERINGER

Le Maire
Alain GARNIER